

Séance du 05 Février 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 janvier 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. le Maire, M. Causse à M. Pommiez, M. Aguerre à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : INFRASTRUCTURES, ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Avenue Capitaine Resplandy - Secteur central - Demande de financement au titre des fonds européens FEDER Objectif II - Programmation 2000 - 2006

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'avenue du Capitaine Resplandy est une voie essentielle d'échange de la Ville de Bayonne avec l'est de l'agglomération. Longeant l'Adour sur environ 2 km, elle présente un caractère contrasté entre des perspectives fluviales nobles et un tissu urbain et viaire dégradé.

Afin de lui conférer des caractéristiques techniques et paysagères en accord avec les modifications profondes des modes de vie et d'échange, et pour mettre en valeur son rapport au fleuve, dans un souci de développement durable et harmonieux de ce territoire, il est procédé à la restructuration complète de la voie, pour en créer une véritable avenue

urbaine acceptant toutes les circulations, en particulier celles des piétons et des 2 roues, dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

L'opération totale est subdivisée en trois tronçons (amont, centre, aval).

La Ville de Bayonne a choisi de débiter par le secteur central qui présentait les plus graves défauts. Il se situe également au droit des premières opérations de renouvellement urbain et pour lesquelles les obligations en termes de sécurité et de circulations douces sont les plus urgentes.

Long de 850 m (sur un linéaire total de près de 2 100 m), ce tronçon comporte notamment un élargissement en encorbellement au dessus de l'Adour supportant les circulations douces. L'aspect urbain est marqué par le traitement des stationnements, des trottoirs en pied de façade et des traversées piétonnes sécurisées.

Aidée financièrement par la Région Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz, la Ville de Bayonne sollicite à ce jour l'Europe au titre des « reliquats » de la programmation 2000-2006 FEDER Objectif II.

En effet, seules les opérations dont l'intégralité des règlements sera réalisée au 30 juin 2009 peuvent faire l'objet d'une telle présentation. C'est la raison pour laquelle le choix s'est porté sur ce tronçon de l'avenue Capitaine Resplandy.

Le plan de financement de ce tronçon central tenant compte de cette sollicitation devient alors le suivant :

- Europe	807 616,03 €
- Région Aquitaine	625 000,00 €
- Département des PA	500 000,00 €
- Communauté d'Agglomération	566 666,00 €
- Ville	1 538 798,15 € (solde)

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les fonds européens précités à hauteur de 807 616,03 € correspondant à 20 % de ladépense HT.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.